

# Fiche problématique

## 1. Problématique générale

### 1.1 Economie et développement durable

Les activités économiques - la production, la distribution, l'échange et la consommation de produits et services – ont pour fonction principale de générer des richesses vitales pour la société<sup>1</sup>. Mais en même temps, elles puisent dans les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, consomment de l'espace et de l'énergie, produisent des déchets et diverses nuisances.

Cette contradiction serait compensée (en partie) par *la gestion de la rareté et l'allocation optimale des ressources* qui sont la fonction fondamentale de la démarche économique *et par l'écologie industrielle*<sup>2</sup>.

L'application des principes du développement durable à l'économie implique notamment :

- le renforcement des liens entre les dimensions économique, environnementale et sociale,
- la transformation des méthodes de production industrielle par l'écologie industrielle (réduction de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, diminution des déchets, des nuisances et des pollutions) ;
- l'introduction des innovations technologiques respectueuses de l'environnement ;
- le changement des habitudes de consommation ;
- le développement *d'outils de gestion nouveaux* et efficaces (par exemple, *l'éco-efficience*, qui permet de réaliser des économies à la fois environnementales et économiques)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Il existe d'innombrables définitions de l'économie. Nous en reproduisons ici une : « l'économie est l'ensemble des moyens par lesquels, à partir de ressources naturelles limitées, l'humanité fait face à ses besoins et à ses désirs ». MAILLARD André, *Le marché inhumain et comment le dompter*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 137.

<sup>2</sup> Les termes « économie » et « écologie » ont la même racine : *oikos*, en grec, c'est « la demeure ». Dans cette optique, *l'économie* (*oikos + nomos*) vise à assurer la gestion efficace de la « maison », tandis que *l'écologie* (*oikos+logos*), est la science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes sortes qui existent entre ces êtres vivants, d'une part, et le milieu, d'autre part (Dajoz 1983). Par extension, ce mot désigne aussi la réflexion sur la relation de l'humanité avec son environnement naturel (*biosphère*,) qui est étudiée par l'écologie humaine. Certes, les deux notions ne se situent pas sur la même échelle, mais montrent qu'il existe un lien entre le global et le local (« *penser globalement pour agir localement* »).

<sup>3</sup> "Guide pratique PME et développement durable" établi par le Service cantonal du développement durable en collaboration avec les associations économiques (Chambre de commerce et d'industrie de Genève et la Fédération des syndicats patronaux).

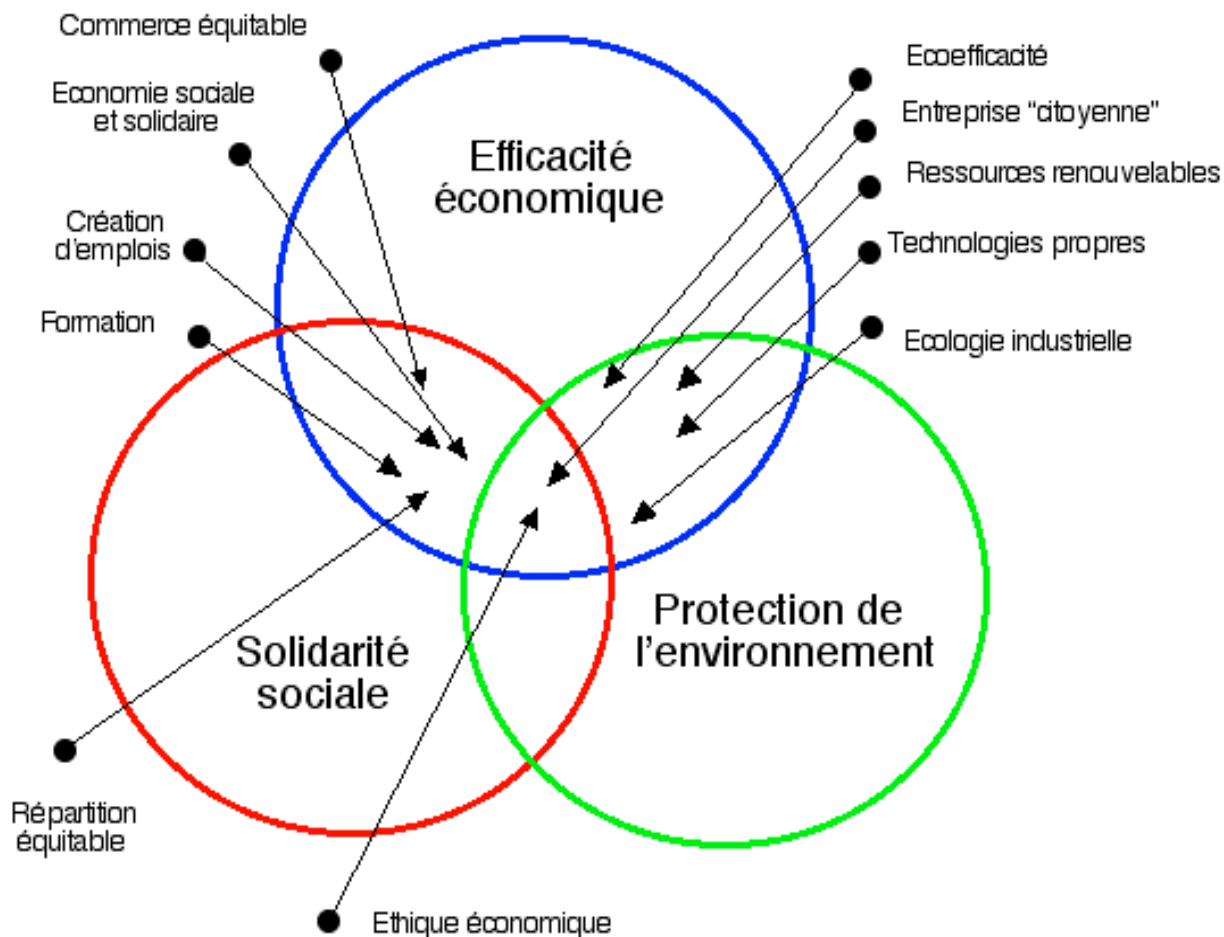


Fig. 1 : Economie et développement durable<sup>4</sup>

## 1.2 Economie sociale et solidaire

La rencontre de l'économie avec la notion de développement durable fait émerger un nouveau secteur économique complémentaire au marché : l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci établit des passerelles entre activités marchandes et non marchandes, formelles et informelles. L'ESS s'inscrit dans une zone intermédiaire entre l'économie de marché et le secteur non marchand, en établissant un partenariat entre les usagers, le mouvement associatif et les autorités<sup>5</sup>. L'économie solidaire reconnaît l'importance des critères de la logique économique proprement dite : la bonne gestion, l'efficacité, la rentabilité et le rôle du marché. Mais conformément à l'approche du développement durable, elle met l'accent sur :

- la complémentarité entre l'économique et le social,
- les liens de solidarité dans la société,
- une large participation de tous les acteurs concernés.

Un pas important a été franchi avec la reconnaissance « officielle » de l'économie sociale et solidaire lors de l'acceptation par votation populaire de la nouvelle loi en matière de chômage à Genève, (16 décembre 2007)<sup>6</sup>. Cette loi accorde un statut légal aux emplois de solidarité en admettant qu'il s'agit de « véritables emplois sur le marché complémentaire de l'emploi ». En

<sup>4</sup> Croquis bureau ECO21 (AN)

<sup>5</sup> EME Bernard et LAVILLE Jean-Louis (Ed.), *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

<sup>6</sup> Loi modifiant la loi en matière de chômage, du 28 juin 2007 (L 9922 J 2 20)

d'autres termes, ils sont devenus de « vrais » emplois salariés, de durée indéterminée, soumis aux cotisations sociales. Cofinancés par l'Etat, les emplois de solidarité devraient servir de tremplin vers le marché principal de l'emploi. A noter que ces emplois sont créés dans des domaines non couverts par les entreprises commerciales : par exemple, services aux personnes âgées, garde d'enfants, projets culturels, environnementaux, recyclage ou action humanitaire. Ainsi, les bénéficiaires sont-ils assurés d'une place de travail durable, leur évitant l'aide sociale. En résumé, les emplois de solidarité devraient être à la fois utiles à la société et efficaces en matière de réinsertion.

### 1.3 Ecologie industrielle : vers le développement durable des activités industrielles

«L'écologie industrielle » est le deuxième élément qui permet d'inscrire l'économie dans les perspectives du développement durable. Ce concept est apparu aux Etats-Unis au début des années 1990. Il se situe au carrefour de l'ingénierie, de la physique et de l'économie. Le rapprochement des termes, « écologie » et « industrie », jugés habituellement contradictoires, ouvre la porte à l'étude du système industriel à la lumière des notions de l'écologie scientifique, et permet de comprendre les flux de matière qui s'y établissent, ce que l'on nomme le " métabolisme industriel " <sup>7</sup>.

L'objectif de l'*écologie industrielle* est de faire évoluer les activités économiques en minimisant les impacts sur l'environnement et en optimisant les ressources utilisées pour le rendre viable à long terme et compatible avec le développement durable. Elle prend en considération les activités économiques dans leur ensemble et considère qu'elles font partie d'un « écosystème ». Elle est basée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie qui entrent dans le processus de fabrication des produits (« métabolisme industriel ») et tente de faire fonctionner les industries quasiment en circuit fermé. Pour atteindre ce but, les entreprises présentes sur une même zone industrielle (écosite) établissent des interactions entre elles en s'efforçant d'utiliser les déchets des unes comme matières premières pour d'autres. En même temps, elle tend à diminuer la quantité de matière consommée et à optimiser l'utilisation des produits, en prolongeant leur durée de vie utile <sup>8</sup>.

En résumé, l'écologie industrielle vise à :

- minimiser les impacts sur l'environnement,
- optimiser l'usage des ressources,
- utiliser les déchets industriels comme matières premières,
- prolonger la durée de vie des produits.

---

<sup>7</sup> L'écologie industrielle est un concept complexe. Pour en savoir plus, lire Suren Erkman, *Vers une écologie industrielle, comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*. Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 1998, 147 p.

<sup>8</sup> *Ecologie industrielle à Genève. Premiers résultats et perspectives*. Genève. Département du territoire. Service cantonal de Gestion des Déchets (GEDEC), 2005.

## 2. Constat dans la Commune de Chêne-Bourg : vie active, emplois et chômage

### 2.1 Emploi

Chêne-Bourg est un important carrefour industriel et commercial à l'échelle régionale : 378 entreprises offrent 2'512 places de travail<sup>9</sup>. La commune dispose d'un tissu économique diversifié, même si le *secteur tertiaire* occupe une place relativement importante : 277 entreprises (75.5 % du nombre total des établissements) et compte 1'525 emplois<sup>10</sup>.

Les données statistiques indiquent que :

- le *taux d'activité* de la population résidante dans la commune s'élève à 53,8 %,
- le secteur tertiaire offre 61 % des emplois dans la commune
- le secteur secondaire (industrie et construction) absorbe 38 % des emplois
- le secteur primaire (activité agricole) occupe une portion congrue à Chêne-Bourg (moins de 1 %)<sup>11</sup>.

**Tableau 1: Emploi et vie active à Chêne-Bourg<sup>12</sup>**

Emploi et vie active	Date	Chêne-Bourg		Canton de Genève	
		Effectif	En %	Effectif	En %
Emplois (4)	2005	2'512	100.0	272'038	100.0
Emplois dans le secteur primaire		23	0.9	2'764	1.0
Emplois dans le secteur secondaire		964	38.4	39'325	14.5
Emplois dans le secteur tertiaire		1'525	60.7	229'949	84.5
Etablissements (4)	2005	387	100.0	22'895	100.0
Etablissements dans le secteur primaire		10	2.7	597	2.6
Etablissements dans le secteur secondaire		80	21.8	3'217	14.1
Etablissements dans le secteur tertiaire		277	75.5	19'081	83.3
Population résidante active	2000	3'871	100.0	220'545	100.0
Chômeurs inscrits / Taux de chômage (%)	2007	220	5.7	13'793	6.3

<sup>9</sup> OCSTAT, 2007, [www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp](http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp)

<sup>10</sup> Cette donnée doit être comparée à Chêne-Bougeries où le secteur tertiaire représente 89 % des emplois et 82 % des entreprises, et à Thônex, où le secteur tertiaire représente 80% des emplois et 76 % des entreprises.

<sup>11</sup> A noter que les sources concernant le nombre d'emploi (2007) et le nombre d'entreprises (2001) ne datent pas de la même année.

<sup>12</sup> OCSTAT, 2007, [www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp](http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp)

**Tableau 2 : Principales branches d'activités à Chêne-Bourg (2007)<sup>13</sup>**

Activités	Etablissements nombre et %	
<b>Industrie et artisanat</b>		
Métallurgie, Fabrique de meubles	3	0.8
Entreprises générales, peinture, maçonnerie, ferronnerie, serrurerie, constructions métalliques	24	6.4
Artisans (peintres, climatisation, ventilation, chauffage, couvreurs, électricité, installations sanitaires, ferblanteries, stores, horticulteurs, paysagistes, jardiniers, ébenistes, charpentiers, menuisiers)	42	11.1
Véhicules (garages , carrosseries, cycles et motos, pneumatiques, station service)	32	8.4
Imprimeries et édition	8	2.1
<b>Commerces</b>		
Commerces (boucheries, charcuteries, épiceries, boulangeries, pâtisseries, merceries, blanchisseries, teintureries, cordonneries, drogueries, librairies, journaux, livres, fleuristes, prête-à-porter, bijouteries, horlogers, souvenirs, opticien, quincairie & outillage, parfumerie, pharmacie, photos, audio-visuel, articles de sports, encadrement, vitrerie, miroiterie, tabacs, kiosques)	79	20.9
<b>Services et divers</b>		
Banques, assurances, conseils d'entreprises, fiduciaires, agences et gérances immobilières	36	9.5
Architectes et bureau d'ingénieurs	27	7.1
Cafés, restaurants, traiteurs	24	6.4
Coiffeurs, instituts de beauté, fitness	18	4.7
Transports et déménagements	15	4.0
Informatique & télécommunications	13	3.4
Enseignement (écoles privées)	7	2.0
Divers (mailing, fitness, location DVD, brocantes, antiquaires, dessinateurs, philatélie, organisation de spectacles, agences de voyages, laboratoire de recherches)	50	13.2
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100.0</b>

## 2.2 Chômage

### Evolution du chômage dans le canton

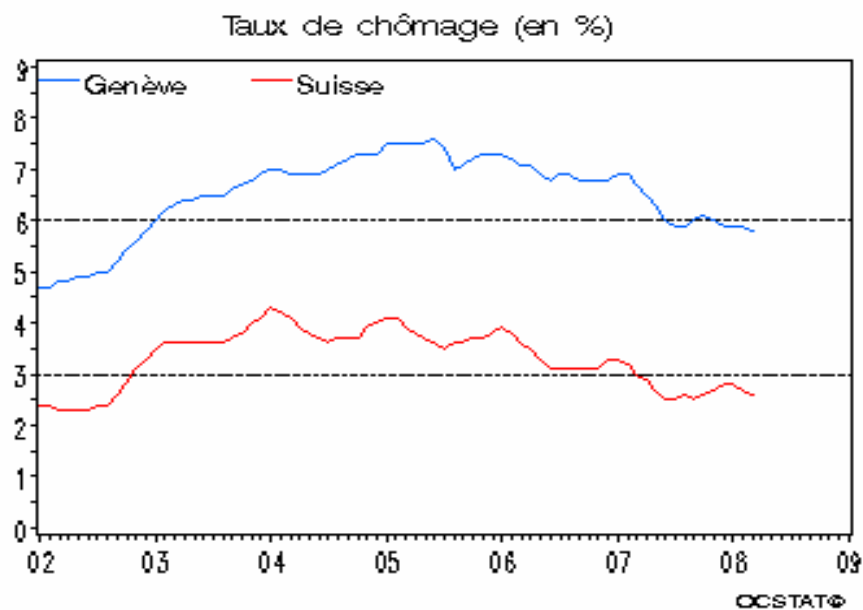
Le chômage poursuit sa baisse à Genève: le taux du chômage s'est élevé à 5,5% au mois de juillet 2008, contre 5,9% en juillet 2007. Mais malgré l'embellie, le niveau du chômage reste élevé dans le canton par rapport à la moyenne en Suisse (2,3%)<sup>14</sup>.

A la fin du mois de juin 2008, le nombre de demandeurs d'emploi (y compris les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, chômeurs et demandeurs d'emploi non chômeurs) s'élevait à 18'008, tandis que le nombre de chômeurs était de à 12'185<sup>15</sup>. Les secteurs d'activité qui ont connu les baisses du nombre de chômeurs sont le secteur de la santé (-35%), l'enseignement, la recherche et le développement (-32%), les transports et la communication (-25%), le commerce (-23%).

<sup>13</sup> Tableau établi par le bureau ECO21

<sup>14</sup> « Le chômage poursuit sa baisse à Genève – succès spectaculaire des allocations de retour (ARE) en emploi ». Communiqué de presse de l'Etat de Genève du 7 juillet 2008.

<sup>15</sup> Les problèmes du chômage sont du ressort de la législation fédérale, complétée par la nouvelle *loi cantonale modifiant la loi en matière de chômage*, du 28 juin 2007, acceptée par le peuple lors de la votation du 16 décembre 2007.



Source : seco / Office cantonal de l'emploi / [Office cantonal de la statistique](#)

Grâce au succès de l'*allocation de retour en emploi (ARE)*, la *durée du chômage* régresse également (- 28% entre juin 2007 et juin 2008), mais elle reste néanmoins préoccupante. En effet, les chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) représentent 26% du total des chômeurs et la durée moyenne du chômage est significativement supérieure à Genève par rapport à la moyenne en Suisse<sup>16</sup>.

### Chômage dans la Commune de Chêne-Bourg

Chêne-Bourg comptait 220 chômeurs inscrits fin 2007, soit 5,7 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emploi suit la courbe de la conjoncture dont les variations cycliques deviennent de plus en plus rapides.

Les autorités de Chêne-Bourg et des communes voisines ont mis en place une permanence, l'*Action Trois-Chêne pour l'Emploi*, qui est au service des chômeurs des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex ainsi que de la région Arve et Lac. Les collaborateurs informent et conseillent les personnes qui viennent pour une consultation, mettent à leur disposition des outils informatiques, les aident à rédiger leur CV et les orientent dans leur recherche d'emploi.

### 3. Objectifs visés par l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »

Les principaux objectifs définis par l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques » sont de:

- Promouvoir un développement économique durable de la commune en collaboration avec les instances cantonales, celles des communes voisines et avec les acteurs locaux (entreprises, associations, etc.),
- Maintenir la diversité des activités économiques à Chêne-Bourg,
- Attirer de nouvelles entreprises dans la commune,
- Apporter un soutien aux PME, artisans et commerçants.
- Mettre en œuvre les mesures permettant la (ré)insertion des demandeurs d'emploi et chômeurs
- Motiver les entreprises pour la création d'emplois dans la commune

<sup>16</sup> La durée moyenne du chômage à Genève se situe à 306 jours (basée sur une semaine de 7 jours) contre 200 jours en Suisse. (Marché du travail, février 2008).

#### 4. Propositions de l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »

Un certain nombre de préoccupations économiques (espoirs et craintes) ont été exprimées par les habitants de la commune, en particulier lors du Forum « Chêne-Bourg demain », tenu les 22 et 23 avril 2005.

• *Espoirs* :

- Amélioration du développement économique (attirer les entreprises)
- Accroissement des places de travail de proximité
- Conservation des emplois pour que Chêne-Bourg ne devienne pas une cité dortoir

• *Craintes* :

- Perte des attraits artisanal, industriel, social et résidentiel de Chêne-Bourg
- Taxes et loyers dissuasifs pour les commerçants
- Disparition de l'artisanat et des petits commerces

• *Pour assurer le développement économique de la Commune, il conviendrait de :*

- Promouvoir le *commerce local*, mettre sur pied une politique active pour conserver petits commerçants et artisans.
- Revitaliser le tissu artisanal.

Le *Comité de Pilotage*, a donné le mandat à l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques » d'étudier et de formuler les propositions sur les thèmes suivants :

Thème	Propositions et remarques
• <b>Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle</b>	Avec la mise en place d'une permanence pour les chômeurs, Chêne-Bourg dispose d'une structure qui est au service des demandeurs d'emploi et des chômeurs et qui les soutient dans leurs démarches de recherche d'un emploi. Les membres de l'Atelier proposent de mettre sur pied une expérience pilote pour aider les demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir indépendants en se mettant à leur compte (fiche-action n° E3).
• <b>Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)</b>	La formulation du problème est trop générale et relève de la politique économique de la Confédération et du Canton. En revanche, la création d'un « Conseil économique communal » devrait permettre de prendre en charge la promotion des entreprises et, partant, des emplois dans la commune (fiche-action n° E2).

• <b>Attirer les entreprises propres</b>	Idem
• <b>Petits commerces diversifiés</b>	Le maintien des artisans et petits commerçants dans la commune est une préoccupation importante et récurrente des habitants. Ils souhaitent que les autorités communales accordent un soutien pour assurer « la <i>présence des artisans et des petits commerces</i> et qu'elles restent vigilantes pour qu'ils ne disparaissent pas. Les statistiques montrent en même temps que Chêne-Bourg dispose d'un tissu commercial diversifié (il y a donc un décalage entre la perception et la réalité du problème).

Au cours des travaux de l'atelier, les propositions suivantes ont été avancées. Elles ont été ensuite hiérarchisées par les membres, dont les premiers quatre thèmes ont été retenus pour approfondissement. Les résultats figurent dans le tableau suivant.

<b>Classification des thèmes</b>	
<i>1= première priorité, 2 = deuxième priorité ; 3 = troisième priorité ; 0 ou vide = sans avis ou sans intérêt confirmé</i>	Classement
Etablir des contacts avec les entreprises des communes des Trois-Chêne pour connaître leurs besoins et attentes, pour former et engager les jeunes (stages), échanger les informations et inciter les entreprises à engager le personnel local (chômeurs, jeunes en difficulté, etc.).	<b>1,17</b>
Etablir une liste de « petit gestes » écologiques applicables dans les PME et commerces (par ex. : ne pas verser les produits chimiques polluants ou toxiques dans les égouts) et donner la possibilité aux chômeurs de faire un diagnostic afin que des remèdes soient préconisés et appliqués dans les PME et commerces.	<b>1,50</b>
Favoriser la création de nouvelles entreprises : notamment en préparant les jeunes pendant leur scolarité obligatoire à l'idée de devenir entrepreneurs et non seulement salariés; accorder un soutien à la création de nouvelles entreprises et aux jeunes entrepreneurs ; aider les jeunes par le biais du « coaching ».	<b>1,50</b>
Créer une entreprise de placement de demandeurs d'emploi (jeunes en difficulté, chômeurs ou autres sans emplois) qui pourraient être mise au service des entreprises et des institutions (organisations, associations, etc.) pour effectuer des travaux urgents.	<b>1,67</b>
Améliorer la communication avec les entreprises ; par exemple, mettre en valeur l'action des entreprises dans le domaine de la formation (fête de la promotion des apprentis, etc. ).	<b>1,83</b>
Se renseigner sur la pertinence de la méthode <i>d'Arbre de connaissances/compétences</i> pour gérer les ressources humaines.	<b>1,83</b>
Favoriser la construction d'un immeuble de bureaux et ateliers « bio-climatiques», avec partage de machines et basse consommation énergétique (comme par exemple Green Office de l'architecte Conrad Lutz à Givisiez).	<b>2,0</b>

<p>D'autres propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de coaching pour tout nouvel entrepreneur par des habitants de la commune (cadre, retraités, etc.)</li> <li>- - Développer un moyen de communication « online » pour connaître à tout moment les employés disponibles et les capacités et demandes des entreprises</li> </ul>	
--	--

Par itération, les discussions de l'Atelier du futur ont abouti à l'élaboration de quatre fiches-actions. Les deux premières fiches concernent les entreprises (artisanales et commerciales), la troisième traite de la réinsertion des demandeurs d'emploi et la quatrième des futures entreprises qui viendront s'installer dans le nouveau quartier de la gare de Chêne-Bourg.

Fiche-action n°E1 : «Proposer la création d'un Conseil économique intercommunal »

Fiche-action n°E2 : «Promouvoir l'application d'éco-gestes dans les PME et commerces »

Fiche-action n°E3 : «Mettre en place une expérience pilote (intercommunale) visant à soutenir les demandeurs d'emploi qui désirent devenir indépendants»

Fiche-action n°E4 : «Veiller au maintien de l'artisanat et du petit commerce dans le nouveau quartier de la Gare de Chêne-Bourg »

### **Les membres de l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »**

**Coordinateur :** M. Michael Buffard

Membres : Mmes Camille Bierens de Haan, Géraldine Chaton, Gabrielle Moriello Pagano, Maryse Moussa, Véronique Pfeiffer et M. Yves Leyss

**Consultant bureau ECO21 :** Andràs November